



QUESTIONS ET RÉPONSES PLANIFICATION PRÉALABLE DE SOINS



Qu'est-ce que la planification préalable de soins?

La planification préalable de soins consiste à élaborer et à exprimer vos souhaits concernant des traitements médicaux et des soins de la personne en cas de maladie ou de fin de vie.

Qu'est-ce qu'un plan préalable de soins?

Un plan préalable de soins est un document écrit qui contient des instructions et des préférences en matière de soin de la personne – y compris le nom de la personne qui peut prendre des décisions en votre nom (également appelée mandataire spécial) si vous devenez incapable de le faire; des instructions précises en matière de traitement médical; et l'expression de vos valeurs, croyances et objectifs en ce qui concerne vos soins personnels.

La planification préalable de soins pour les adultes ayant des déficiences intellectuelles ou développementales implique un mandataire spécial, un fournisseur de soins (comme le médecin de famille) et des membres de la famille ou des amis en qui la personne a confiance, qu'elle connaît bien et qui souhaitent participer au processus.

Comment créer un plan préalable de soins?

Une personne peut préparer ou mettre à jour une procuration relative au soin de la personne (PRSP) si elle est capable de le faire. Une PRSP est un document juridique qui autorise un mandataire spécial à prendre des décisions en matière de soins de santé, d'hygiène, de nutrition, de sécurité, de logement et de vêtements. L'autorisation accordée au procureur n'entre en vigueur que si une personne est jugée incapable de prendre des décisions dans un ou plusieurs aspects liés au soin de la personne.

Qui peut faire une procuration relative au soin de la personne?

Une personne a la capacité de faire une PRSP si (a) elle peut comprendre si la personne qu'elle désigne comme mandataire spécial se soucie réellement de son bien-être et (b) elle comprend que le mandataire spécial peut prendre des décisions en matière de soin de la personne en son nom.

Que faire si je ne suis pas capable de faire une PRSP?

Si une personne n'a pas la capacité de faire une PRSP, elle doit s'assurer que ses instructions et préférences en matière de soin de la personne sont consignées, notamment la désignation d'un mandataire spécial et les coordonnées des personnes de soutien.

Qu'est-ce qu'un testament de vie?

Des directives préalables relatives au traitement médical ou à d'autres préférences en matière de soin de la personne peuvent être comprises dans une procuration relative au soin de la personne (PRSP). Ces instructions sont parfois appelées « testament de vie ».

Quelles sont les directives préalables à prendre en considération dans une PRSP ou dans d'autres documents?

Les directives préalables en matière de soin de la personne peuvent inclure :

- poursuite ou interruption d'un traitement médical;
- maintien des fonctions vitales;
- croyances religieuses ou spirituelles qui peuvent influencer les décisions relatives au soin de la personne ou aux traitements médicaux;
- conditions de logement;
- préférences et allergies alimentaires;
- préférences des travailleurs de soutien;
- allergies à des médicaments; et
- don d'organes.

Quelle est l'incidence de la COVID-19 sur un plan préalable de soins?

Un plan préalable de soins déjà établi peut ne pas tenir compte du contexte de la COVID-19. Un plan préalable de soins en cas de COVID-19 peut comprendre des préférences pour le traitement lié à la COVID-19, notamment les instructions suivantes :

- admission à l'hôpital ou dans un établissement de soins de santé;
- soins actifs dans un hôpital, un établissement de soins de santé ou une résidence;
- mécanismes de soutien;
- soins intensifs; et
- ordonnances de non-réanimation.

Avis de non-responsabilité : Les renseignements fournis dans ce document ne constituent pas un avis juridique. Ils sont fournis à titre d'information générale seulement. Bien que PooranLaw Professional Corporation (« PooranLaw ») essaie de transmettre des renseignements actuels et exacts, nous ne faisons aucune déclaration ni n'offrons aucune garantie de quelque nature que ce soit, explicite ou implicite, quant à l'exhaustivité, le caractère actuel, l'exactitude, la fiabilité, la pertinence ou la disponibilité des renseignements. Toute confiance que vous accordez à ces renseignements est donc strictement à vos propres risques. Les renseignements ne peuvent être copiés ou reproduits sous quelque forme que ce soit, en tout ou en partie, sans l'autorisation expresse écrite d'AIDE Canada et de PooranLaw. *Renseignements à jour en date du 25 août 2020.*